

# LES FORMATIONS ETUDIANTES

Réussite  
étudiante



Féminisme



Solidarité  
Internationale



Progrès  
social  
&  
marxisme

Note technique.

La Loi Travail et les femmes :  
précarisation et exploitation

## Note technique.

# La Loi Travail et les femmes : précarisation et exploitation

### Sommaire

Introduction.....	3
I. Les conséquences de la loi Travail pour les femmes.....	3
II. Les propositions des Etudiants Communistes.....	5

## Introduction

Cette note a vocation à expliciter les conséquences de la « loi travail » en terme de renforcement des inégalités professionnelles femmes/hommes, ainsi qu'à présenter les propositions des Étudiants Communistes en la matière. En effet, bien que cette loi a des répercussions néfastes sur les conditions de travail et de vie de chaque salarié.e, les femmes, occupant 82% des emplois à temps partiel<sup>1</sup>, subissant les doubles journées en assurant la reproduction de la force de travail (maintenance du loyer, préparation des repas...) après la journée de travail, touchant 27% de salaire en moins que leurs homologues masculins<sup>2</sup>, et occupant des postes souvent dévalorisés socialement, sont exposées en première ligne à la précarisation et à la dégradation de leurs conditions de travail.

*Le groupe Féminisme du Collectif National  
Union des Étudiants Communistes*

## I. Les conséquences de la loi Travail pour les femmes

### a. L'inversion de la hiérarchie des normes

Le premier recul social auquel les femmes sont particulièrement confrontées et celui de l'« inversion de la hiérarchie des normes », à savoir la prédominance des accords d'entreprise sur le cadre global du code du travail, prévue par la loi El Khomri. Concrètement, cela signifie que, si cette loi est adoptée, les négociations internes prévaudront en matière de droits des salarié.e.s, même si ces dernières leur sont plus défavorables que les disposition générales du code du travail. Or, du fait de la division sociale du travail, les femmes sont majoritairement présentes dans les TPE, PME et emplois précaires, pour lesquels il y a peu de représentation syndicale. Se trouvant dans un rapport de force qui leur est défavorable, nombre de femmes verront leurs conditions de travail dégradées, sans pouvoir se référer au code du travail qui, auparavant, leur pouvait fournir une base de revendications pour faire respecter leurs droits.

1 Source : travail-emploi.gouv.fr

2 Source : observatoire des inégalités

## b. La « flexibilité » du travail

Le deuxième écueil s'inscrit dans une perspective plus globale, à savoir l'injonction de flexibilité faite aux salarié.e.s. Le gouvernement est pétri par l'idéologie dominante capitaliste qui professe qu'un monde du travail en capacité de s'auto-réguler permettrait d'atteindre la croissance. En réalité, le but est bien d'accroître le rapport de force des capitalistes sur les salarié.e.s. En l'occurrence, cela occulte la réalité de notre société patriarcale : au sein du foyer, les femmes réalisent toujours 80% des tâches ménagères, assument les interruptions de carrière pour élever leurs enfants dans la majorité des cas, et par conséquent subissent la barrière du plafond de verre qui empêche la majorité d'entre elles de s'élever aux postes à responsabilités auxquels elles pourraient prétendre. Il semble donc assez ironique de demander une plus grande flexibilité à des salariées jonglant déjà entre deux vies professionnelles ! Pour aller plus loin et faire la jonction avec la formation « Féminisme et Marxisme » envoyée à tous les secteurs, c'est la double exploitation des femmes qui se renforce : non seulement à l'intérieur du foyer (où les tâches ménagères sont une richesse produite sans rémunération en contrepartie), mais aussi dans le monde du travail où la demande de flexibilité entre en contradiction avec l'emploi du temps de nombreuses femmes, et crée une incertitude qui, loin d'émanciper les travailleur.se.s, les maintient dans un rapport de domination. On place ainsi les salarié.e.s dans une position de quémandeur.se.s d'heures de travail, alors que c'est la masse salariale qui crée réellement la richesse.

## c. Des licenciements facilités

Dans la continuité du point précédent, penchons-nous sur le cas des licenciements facilités, pour lesquels le dernier mot appartiendrait au bon vouloir du juge, sans réel cadre : nous parlons de plafond de verre, cela nous amène aux congés parentaux. Bien qu'ils soient ouverts aux hommes, ce sont majoritairement les femmes qui les demandent. Et si l'on n'a pas le droit de licencier une salariée pour cause de grossesse et congé parental, les mises au placard (à savoir brider une salariée dans son avancement ou lui retirer des responsabilités durant son congé) sont malheureusement légion. Et puisque les entreprises, selon la loi El Khomri, pourraient réaliser des plans sociaux sans justifier de difficultés économiques, et licencier les salarié.e.s qui refusent une modification de leur contrat de travail, il est fort à parier que les femmes qui, nous l'avons montré, sont les plus enclines à s'absenter pour répondre aux besoins familiaux, y soient extrêmement représentées.

## d. Les heures supplémentaires

Ensuite, un tiers des femmes occupe un emploi à temps partiel, souvent subi : à cette situation précaire s'ajoute la mesure visant à abaisser la majoration de la rémunération des heures supplémentaires de 25% à 10%... Et la transformation de la visite médicale en simple visite d'information pour les salarié.e.s. On peut s'interroger sur la logique de laquelle cette dernière disposition découle : les femmes sont sur-représentées dans les secteurs précaires des services, comme les hôtesses de caisse et agents d'entretien. On sait que ces emplois sont facteurs de troubles musculo-squelettiques, soumis à des pressions quant aux cadences et horaires : si une visite médicale complète pouvait prévenir les souffrances liées au travail, qu'en sera-t-il d'une visite d'information ? Avertir des personnes cassées par leur emploi que ce dernier peut être un risque pour leur santé ?

Cette attaque frontale du code du travail est un danger pour tou.te.s les salarié.e.s, et pour tous les conquis féministes. Face à elle, l'Union des Étudiants Communistes se fait force de propositions pour construire un rapport au travail sain et progressiste.

## II. Les propositions des Étudiants Communistes

Premièrement, nous revendiquons le retrait total et sans condition du projet de loi travail.

Deuxièmement, nous revendiquons le partage du temps de travail, à hauteur de 32h par semaine, pour garantir un emploi à tou.te.s et en finir avec un système capitaliste qui brise une partie des individus en les astreignant, par la pression, à un rythme de travail qui les aliène et met leur santé en danger, et relègue l'autre partie dans le chômage de masse. Ce partage du temps de travail permettrait aussi à chacun.e de pouvoir se consacrer aux tâches domestiques, indépendamment de son genre, et de ne pas laisser au patriarcat le choix de la répartition.

Troisièmement, nous nous battons pour le cadrage national des diplômes : cadrer nationalement les diplômes permettrait de garantir une égalité de formation sur tous le territoire, pour en finir avec la dévalorisation des diplômes des petites universités, qui pousse les étudiants à une mobilité dont beaucoup n'ont pas les moyens. De plus, le cadrage permettra aux étudiant.e.s de recevoir un salaire attaché à leur diplôme, grand pas en avant vers l'égalité professionnelle femme/homme.

Enfin, nous voulons la fin des temps partiels subis. Les femmes sont les premières à subir la précarité et l'exploitation, il faut permettre à toutes d'exercer un

emploi émancipateur. C'est pourquoi nos propositions pour les étudiantes permettent également d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le monde du travail.

Face aux attaques de nos conquies sociaux, relevons la tête ! Notre idées et notre capacité à mobiliser pour construire le rapport de force en notre faveur sont notre force. Lorsque le gouvernement cherche à nous diviser, nous rassemblons, et c'est tout.e.s ensemble que nous construirons une société progressiste. C'est à travers la force du nombre que nous vaincrons la force du capital !

# les formations étudiantes

